Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve



PERMIS DE LOCATION

permis n°: 2020/003

RECU le

Le Collège communal,

0 1 JUIL, 2020

Vu le Code wallon du logement, notamment les articles 3 à 13 bis ; Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 3 juin 2004 relatif aux permis de location ; Considérant la déclaration de location ou de mise en location introduite par

Nom: IMMO LLN Raison sociale: SPRL

Adresse: Rampe des Ardennais n° 21

Code postal : 1348 Commune : Ottignies-Louvain-la-Neuve

Pour un logement sis à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348)

2/001-008, rue du Paradis

Considérant l'attestation de conformité établie le 20 décembre 2019 par un enquêteur agréé ;

Considérant la décision du Collège communal en sa séance du 16 janvier 2020 d'octroyer le permis demandé ;

Considérant le paiement requis de 25,00 € constaté le 26 juin 2020;

DECIDE:

Art. 1er. Le présent permis de location est délivré à la personne ci-dessus mentionnée.

Art. 2.	e logement faisant l'objet du permis de location est repris à l'adresse ci-dessus.	et
est plus	précisément identifié ci-après :	

1. 2. 3.	2 s	Cuisine et séjour (23,21 m 2) 2 s.d.b. et 2 w.c. Chambre 1 – 11,66 m 2 (1 personne) 1/2	
	Usage individuel	Usage collectif	
	d'un logement collectif		
	☐ d'un studio		
	d'un appartement		
- il s'agit	d'une maison unifamiliale		

4.	chambre 2 - 10,76 m ² (1 personne)
5.	chambre 3 – 11,32 m ² (1 personne)
6.	chambre 4 - 11,02 m ² (1 personne)
7.	chambre 5 - 11,36 m ² (1 personne)
8.	chambre 6 - 11,36 m ² (1 personne)
9.	chambre 7 - 11,37 m ² (1 personne)
10.	chambre 8 - 12,87 m ² (1 personne)

Remarques et restrictions éventuelles quant au nombre d'occupants du logement ou de certaines unités de logement :

Uniquement destiné à être loué à 8 ménages - 8 personnes

Art. 3. Le présent permis est valable pour une période de 5 ans à dater de la décision du Collège communal du 16 janvier 2020 susmentionné.

A Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 26 juin 2020

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général, Par délégation,

F. Lombart Chef de bureau La Bourgmestre,

Julie Chantry